

◉ **Lettre à Monsieur  
le Président de la République  
à Monsieur  
le Premier ministre**



Les défauts de régulation entre les différents partenaires du transport aérien, professionnels, riverains, élus et administrations, ont conduit à la création de l'ACNUSA, première autorité administrative indépendante dans le domaine de l'environnement.

Depuis février 2000, ayant côtoyé cinq ministres chargés de l'environnement, trois ministres et deux secrétaires d'Etat chargés des transports, nous avons essayé d'améliorer le système. Notre plus grande fierté aurait été de constater que, la régulation fonctionnant de façon correcte, l'ACNUSA pouvait être supprimée. Or, l'évaluation réalisée à notre demande et l'opinion de la plupart des acteurs montrent que l'existence d'un « arbitre » est encore nécessaire.

En effet, des progrès restent à accomplir :

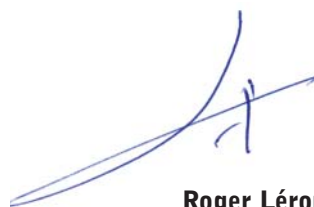
- ▶ les révisions des PGS et PEB pour les dix principales plateformes sont enfin terminées (ou presque). Cependant, leur décalage dans le temps, l'absence des ressources promises pour l'aide à l'insonorisation, les modalités inchangées d'attribution de cette aide et la non-révision des règles de constructibilité empêchent de voir les aspects pourtant positifs de ces nouvelles cartographies ;
- ▶ le changement « culturel » des professionnels vers un triptyque « sécurité/ environnement/capacité » est en cours, mais il doit se traduire par des décisions plus tangibles. À ce titre, le code de bonne conduite récemment signé à Nice – Côte d'Azur devrait servir d'exemple pour l'ensemble des plateformes ;
- ▶ le simple respect de la loi en termes de concertation ainsi que la transparence de l'information sont incontournables : la situation s'est apaisée là où réunions et discussions ont été nombreuses car facilitées par des modalités décidées localement.

À l'évidence, il faut un peu plus de volonté pour arriver à une meilleure reconnaissance mutuelle et à des compromis acceptés par tous.

En six ans, l'ACNUSA est devenue un acteur reconnu par les partenaires du transport aérien, en grande partie grâce à des recommandations réalistes et réalisables. Mais il manque à l'Autorité la possibilité de mettre en demeure les administrations centrales ou locales, notamment pour que ses recommandations deviennent opérationnelles selon un calendrier défini par elle.

En conclusion, lorsque la terre sera enfin devenue le plus bel endroit du ciel, il sera alors possible d'envisager l'avenir de l'ACNUSA.

Le président de l'Autorité de contrôle  
des nuisances sonores aéroportuaires



**Roger Léron**

Paris, le 23 janvier 2006

